

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL SYNDICAL DE L'OREE DE MARLY TENU LE LUNDI 7 AVRIL 1997
A 20 HEURES DANS LA SALLE DU CONSEIL, CENTRE COMMERCIAL.

Etaients présents :

Mme DE GRAMONT, MM AZZIS, GRIMAUD, BILLARD, LABROSSE, RIZZO, MOREL.

1 . Affaires courantes.

. Impayés au 31/03/97 : 481.700 Francs dont environ 310.000 Francs constituant les gros dossiers.

. Affaire GROSPRETRE, jugement rendu le 5 mai (110.000 Francs).

. "Trésor de Guerre" (compte procédure) pouvait financer des travaux par avance avec reconstitution de la somme sous forme de prêt à soi-même.

Difficile de mettre en oeuvre , le Syndicat des Copropriétaires n'étant pas un établissement financier et un prêt à zéro étant interdit.

Point envisagé dans le cadre de la loi, la création de provision dans le futur déjà soumis à l'Assemblée de Décembre 1995.

. Avancement des travaux courants, le passage piétons est fait.

. Définition des motions de la prochaine Assemblée :

- Approbation des comptes
- Quitus
- Renouvellement du Syndic
- Renouvellement du Conseil Syndical par tiers.
- Point des procédures
- Appel en garantie de LOISELET & DAIGREMONT et YVELINES ETANCHEITE dans la procédure de l'étanchéité des terrasses.

- Propos -
Le Conseil souhaite attendre juin 1998 pour proposer le désembouage et les vannes, mais demande que l'on en parle au rapport du Conseil en Assemblée.

. Jeux d'enfants

La clôture sera faite pour un montant d'environ 5.000 Francs.

Le Conseil vote 50.000 Francs à prendre sur le budget pour l'aménagement de l'aire de jeux Nord Ouest suivant l'étude de Monsieur FRANCOIS avec le respect des normes du décret.

MERCI DE LAISSER CE DOCUMENT AFFICHE, VOUS POUVEZ EGALEMENT LE
CONSULTER AUPRES DE VOTRE DELEGUE DE BATIMENT, CHEZ LE GARDIEN.
et sur ODM TV Canal 68 PAL, 24h/24h

. Datartrage

Les informations et le planning se mettent en place d'ici l'été, seuls les purgeurs au 3ème étage seront mis en place, le datartrage proprement dit commencera le 8 Septembre avec affichage très à l'avance.

. Piscine

Les travaux vont commencer prochainement, le protocole d'accord revu par Maître MAUGEY doit être signé incessamment.

Une "Dommage-Ouvrages" va être souscrite.

Monsieur MILLET est retenu comme Maître-Nageur, sa fille ou Monsieur ARNOUX comme surveillant.

Le Conseil ne souhaite pas dépasser 2.000 Francs de loyer par mois dont la moitié sera prise en charge par la Copropriété pour le logement de Monsieur MILLET.

Date d'ouverture de la piscine : 6 juin 1997 si possible, au plus tard le 15 Juin au 8 ou 15 Septembre 1997.

. Distribution carte piscine, comme l'an dernier par le gardien.
Le Conseil refuse de les vendre à 20 Francs.

. Réfection partielle des pelouses après réfection d'éclairage : en contrepartie de l'accord donné à SFR de se brancher sur le transformateur du Bât 43 pour alimenter un panneau lumineux sur l'autoroute A 13, il leur a été demandé de remettre en état toutes les parties de pelouses abîmées.

. Plan Quinquennal

Monsieur RIZZO se penchera sur la question.

Pour l'information des copropriétaires dans le cadre du rapport du Conseil à l'Assemblée, plus qu'un plan, ce doit être un diagnostic prévisionnel si on doit parler du ravalement des terrasses et de la mise aux normes des ascenseurs qui ne sont pas à inclure dans un plan proprement dit.

2. Mesures de police

C'est le rôle du gardien de faire respecter le règlement.

3. Centre Commercial

L'enquête faite par les médecins ne parait pas tout à fait impartiale. Monsieur RIZZO assistera à l'Assemblée Générale du 24 Avril 1997 du Centre Commercial.

4 . Autres

Monsieur MOREL fera le point des délégués de bâtiment et de ceux qui manquent, un appel au peuple sera fait.

**MERCI DE LAISSER CE DOCUMENT AFFICHE, VOUS POUVEZ EGALEMENT LE
CONSULTER AUPRES DE VOTRE DELEGUE DE BATIMENT, CHEZ LE GARDIEN
et sur ODM TV Canal 68 PAL, 24h/24h**

- Monsieur AZZIS propose d'aider Monsieur MAUREL pour la réunion amicale du 30 Mai à la piscine.
Il propose d'aider pour la rédaction du compte-rendu du Conseil Syndical mais susceptible d'être absent, il suggère qu'un secrétaire soit nommé en début de chaque séance.

- Le réglage de l'éclairage extérieur sera fait pour un allumage 1 heure plus tard et une extinction 1 heure plus tôt.

PROCHAINE REUNION LUNDI 12 MAI 1997 A 20 HEURES ET NON LE 5 MAI (PONTS DU 1ER ET 8 MAI 1997).

La séance est levée à 22 Heures 15

Le Présent compte-rendu a été établi exceptionnellement par le Syndic.
Veuillez excuser les éventuelles imprécisions.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**MERCI DE LAISSER CE DOCUMENT AFFICHE, VOUS POUVEZ EGALEMENT LE
CONSULTER AUPRES DE VOTRE DELEGUE DE BATIMENT, CHEZ LE GARDIEN
et sur ODM TV Canal 68 PAL, 24h/24h**